



Les votations dans le canton de Genève en 2005 : les enjeux liés à l'Union européenne suscitent toujours des mobilisations record dans l'électorat

Le taux de participation à la votation du 5 juin sur l'Espace Schengen et l'Espace Dublin a été, à Genève, de 60,5 % (56,6 % en Suisse) et celui de la votation du 25 septembre sur l'extension de l'accord de libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE, de 62,6 % (54,5 % en Suisse). Il faut remonter au 6 décembre 1992 pour trouver, à Genève, un taux de participation plus élevé lors d'une votation cantonale ou fédérale : 73,5 % pour le vote sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE).

En 2005, en *matière fédérale*, 5 objets (4 référendums facultatifs et 1 initiative populaire) ont été soumis en votation populaire au peuple suisse. Tous ont été acceptés, le score le plus élevé, au niveau fédéral, revenant à la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, avec 58,0 % de « oui » (61,7 % de « oui » à Genève).

A Genève, la proportion d'électeurs ayant accepté a été systématiquement plus élevée que celle de l'ensemble de la Suisse. L'écart le plus marqué a été enregistré sur l'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » : 64,7 % de « oui » à Genève (score le plus élevé parmi les 5 objets proposés) contre 55,7 % au niveau national.

Sur le *plan cantonal*, les électeurs se sont exprimés sur 9 objets, dont 2 ont été acceptés : le droit de vote en matière communale pour les résidents étrangers (52,3 % de votes favorables) et l'institution dans le canton d'une Cour des comptes (acceptée à 85,9 %).

Le vote par Internet

Introduit en 2004 dans 8 communes, le *vote par Internet* a été proposé dans 14 communes lors de la votation cantonale du 24 avril 2005 : 20,3 % des votants en ont fait usage, alors que 72,0 % ont préféré le vote par correspondance et 7,6 % se sont rendus dans un local de vote.

Le vote électronique a surtout attiré les « 20 à 40 ans » (plus d'un tiers des votants de ce groupe d'âges). Ensuite l'intérêt baisse au fur et à mesure que l'âge augmente et concerne moins de 5,0 % des votants de 70 ans ou plus. On observe également que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à en faire usage, respectivement 23,8 % et 17,2 %.

Faute de pouvoir affirmer que le vote par Internet incite davantage d'électeurs à voter (la participation varie d'un scrutin à l'autre, en fonction des objets proposés), on remarque cependant que le transfert s'effectue essentiellement du vote par correspondance vers le vote électronique, alors que les parts de votants au local varient peu.

Pour en savoir plus

Les votations dans le canton de Genève en 2005, OCSTAT, Données statistiques n° 9, Genève, septembre 2006, 31 p. (15 francs).

Cette publication est également téléchargeable sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :
ftp://ftp.geneve.ch/statistique/publication/donnees_stat/2006/dg-ds-2006-09.pdf